

Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : mairie.recques@orange.fr

Rédaction : G. Louguet, J.P Specq, C. Pette.

Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :

Lundi
14 h à 16 h

Mardi
17 h à 19 h

Jeudi
14 h à 16 h

Vendredi
14 h à 16 h

RÉUNION DE CONSEIL DU LUNDI 1^{ER} JUILLET 2013

Absents : S Tanfin a donné pouvoir à B. Vandembavière, V. Bouret et C. Popieul. Secrétaire de séance : N. Boutoille

CONVENTION ATESAT, NOUVELLE DÉLIBÉRATION

Lors du conseil du 22 mars dernier, nous avons renouvelé la convention avec cet organisme en y mentionnant : « renouvelable deux fois par tacite reconduction ». Cette mention n'aurait pas dû y figurer et le conseil approuve sa suppression.

CONTRAT DE MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS

La société Salon à St-Omer, qui entretenait nos photocopieurs, a été reprise par Reprotec qui n'offre plus les mêmes conditions. Une nouvelle négociation est en cours.

VENTE D'UN PLATEAU DE COUPE À LA COMMUNE DE ZUTKERQUE

Nous avons vendu le plus vieux de nos deux plateaux de tonte à la commune de Zutkerque pour la somme de 500 €. Celui-ci ne nous servait plus.

CRÉATION D'UNE RÉGIE POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Après la dissolution de l'association les P'tits Morfalous, la commune de Recques-sur-Hem gèrera dorénavant la vente des tickets de cantine et les achats des repas. Une régie a été créée à cet effet pour la transcription de tous les actes comptables.

Le prix du ticket de cantine reste inchangé soit 3 €. Ces tickets devront être achetés en mairie de Recques **aux jours et heures d'ouverture au public.**

CRÉATION D'UNE RÉGIE POUR LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Une garderie fonctionnera à titre expérimental à la rentrée prochaine. L'inscription à la garderie vaudra accord du règlement intérieur. Tarif : le matin à partir de 7h30 : 1 € indivisible ; le soir de 16h45 à 18h15 : 0,50 € par demi-heure. L'achat des cartes devra se faire également à l'avance en mairie du lieu de domicile.

DÉFINITION DU MODE DE RÉPARTITION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES À L'ISSUE DES MUNICIPALES DE 2014

Les quinze maires de la CCRA se sont accordés à l'amiable pour que la répartition des délégués reste identique à celle actuelle, soit deux pour Recques. Seul Audruicq verra ses représentants passer de 5 à 6 (sur une somme de 41 délégués).

NB : Au sujet des prochaines municipales, il est à préciser plusieurs aspects :

Notre commune de moins de 1000 habitants conservera la possibilité de panacher et de rayer des noms. Il y aura toujours 15 membres au conseil.

Les candidats devront se déclarer obligatoirement avant les deux tours à la sous-préfecture.

Nos deux délégués communautaires seront le maire et le 1^{er} adjoint ou à défaut de l'adjoint du rang suivant ou d'un conseiller dans l'ordre des voix obtenues.

AUTORISATION DE L'ADJONCTION DE VÉRANDAS SUR LE RÈGLEMENT PLU

Un article de la zone Nh n'autorise pas les constructions de vérandas dans cette zone. Le conseil demande une révision du PLU en supprimant celui-ci.

QUESTIONS DIVERSES :

Signature du compromis de vente du terrain communal

A la SCI VEKAL pour la somme de 50 000 € plus la participation aux frais d'extension du réseau électrique. Ce compromis est résiliable en cas de non obtention du permis de construire.

Fonds de péréquation des fonds de ressources intercommunales et communales (FPIC)

Il s'agit d'un partage et d'une redistribution des ressources entre communes selon leurs richesses. Recques percevra cette année 7491 € à ce titre (au lieu de 3 851 en 2012).

Opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH) à partir de janvier 2014

Celle-ci a deux objectifs : réduire la consommation énergétique et améliorer l'accès pour les handicapés. Elle s'adresse principalement aux propriétaires occupants mais aussi aux propriétaires bailleurs. M le Maire suggère que l'on inscrive l'un de nos deux logements de fonction à rénover dans ce cadre.

Délégué au Parc Naturel Régional

La nouvelle charte du Parc national régional nous amène à désigner un délégué pour notre commune. M le maire se propose de continuer cette représentation.

Remplacement de nos Contrats aidés

Mlle Mélanie Boutoille et Mme Fasquel arrivent en fin de contrats. Elles seront remplacées par Mme Lynda Lienard et par Mme Marie-Claude Denis.

Travaux rue de la Druèze

M le Maire précise que les travaux de busage, de curage et de remise en état de chemins ruraux réalisés dans ce secteur s'élèvent à 17 000 €

Réfection de la toiture de l'église et de la sacristie

Nous sommes toujours en attente de devis concernant ces réparations qui devront être réalisées avant l'hiver.

Ligne de trésorerie

Cette ligne de 45 000 € ouverte l'an dernier (voiren bref N° 63) vient d'être intégralement remboursée.

Projet d'école de Musique

M Rémi Liéven, nouveau directeur des « Amis Réunis », nous a communiqué un projet de création d'une école de musique à Recques-sur-Hem. Son but est d'assurer la formation et le maintien en activité de notre fanfare. Le Conseil est séduit par l'idée et souhaite que ce projet puisse être intégré dans le cadre futur des réformes des rythmes scolaires dont nous devons assurer la charge à la rentrée 2014.

Saules têtards

Dans le cadre du programme « érosion ruissellement » porté par le SYMVAHEM, dans le bassin de la Hem, on recherche une cinquantaine de saules à étêter gratuitement contre la récupération des branches. Prière de se rapprocher de Mme Elodie Maurice au 03 21 87 86 37 ou par mail à : emaurice@parc-opale.fr

Abri-bus, route de la Baronne de Draëck

K. Létendart réitère sa demande. Aucune réponse n'a encore été apportée par le Conseil Général.

Travaux croisement RD 217 et 218

Les travaux à cet endroit ont pour but de supprimer le poteau électrique au milieu du carrefour et de redessiner les terre pleins directionnels.

Cantine Scolaire :

En raison de la reprise de la vente des tickets de cantine par la commune de Recques-sur-Hem, les parents qui disposent d'anciens tickets sont tenus de se les faire rembourser par l'association « Les P'tits Morfalous ».

Une permanence est prévue par l'association le jeudi 11 juillet dans la cour de l'école à Muncq-Nieurlet de 9 h à 11 h.

Les nouveaux tickets seront en vente **les mardis 6, 13, 20 et 27 août 2013 de 16 h à 19 h** et aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat mairie à partir du lundi 2 septembre 2013.

Garderie péri-scolaire :

Elle sera mise en place dès la rentrée de septembre. Les parents intéressés sont invités à se rapprocher de la mairie pour l'inscription, prendre connaissance du règlement et du fonctionnement de celle-ci.

Ouverture Mairie à partir du 9 juillet :

Le mardi de 16 h à 19 h

(Reprise des horaires habituels à partir du lundi 2 septembre)

Ouverture de la Médiathèque pendant les grandes vacances :

Le samedi de 14 h 30 à 16 h 30

(Reprise des horaires habituels à partir du mardi 3 septembre)